



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le cinquième jour du mois de mars deux mille vingt-six, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs,

-Daniel Grenier, Maire-suppléant - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Sylvain Bouchard, Maire - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant

26-03-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté :

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 février 2026.
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 février 2026.
- 5.- Présentation du rapport d'Aquatech de novembre 2025.
- 6.- Varia
7. - Question du public.
- 8.- Levée de l'assemblée.

26-03-16

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 6 FÉVRIER 2026.

Après délibération, il est proposé par M. Sylvain Bouchard, appuyé M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2026,

26-03-17

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M Frédéric Galantai, appuyé par M. Sylvain Bouchard et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 291,712.55 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 1,187.40 \$ pour un montant total de 292,899.95 \$.



26-03-18

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 février 2026, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

26-03-19

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE NOVEMBRE 2025.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de novembre 2025 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

26-03-20

QUESTION DU PUBLIC.

M. Vachon pose des questions sur le comité spécial et sulfate à la station.

26-03-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Sylvain bouchard et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée



M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier